



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission Développement économique et emploi

INCLUSION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUES PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX DISPOSITIFS À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RÉUNION DU 15 AVRIL 2021

Les conseillers numériques

Accompagner et soutenir l'inclusion numérique

L'objectif du plan de relance est de déployer sur le terrain **4 000 conseillers numériques**, professionnels de l'accompagnement, pour accompagner les Français les plus éloignés à devenir autonomes avec les outils numériques du quotidien.



CONSEILLER
NUMÉRIQUE



Un Conseiller numérique a pour mission d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens (achat en ligne, téléconsultation, etc.), à sensibiliser aux usages citoyens et critiques (protection des données, maîtrise des réseaux sociaux, etc.) et à rendre autonomes les personnes éloignées du numérique.

- Chaque Conseiller numérique France Services suit, avant son entrée en fonction, une **formation obligatoire** durant entre 3 semaines et 4 mois, selon son niveau de compétences initial.
- Les **Conseillers numériques sont recrutés par les collectivités territoriales et les structures associatives et de l'ESS volontaires**, qui bénéficieront alors d'un **soutien financier de l'Etat** (40 à 50K€ par conseiller) dans le cadre d'un appel à projet initié par l'ANCT.
- Le 17 novembre 2020, la plate-forme nationale www.conseiller-numerique.gouv.fr a été mise en ligne. Elle est le point unique de rencontre entre des structures prêtes à accueillir un ou des Conseillers numériques et des candidats prêts à s'engager au service de l'inclusion numérique. Deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) ont été lancés :
 - Un **AMI pour les collectivités et leurs groupements**. Il vise à recueillir les propositions de territoires prêts à accueillir des conseillers numériques ;
 - Un **AMI pour les structures à statut privé**, associatif ou entreprises du secteur de l'ESS (coopératives, mutuelles, associations, fondations).

Le fonds « Transformation numérique des territoires »

Les appels à projets nationaux

Les projets proposés devront concerner les collectivités ou un regroupement de collectivités couvrant au minimum **une population de 500 000 habitants ou un département**.

Pour ces trois AAP, **trois sessions sont prévues en 2021 et 2022**. La première se clôture le 28 mai 2021.

► DÉMATÉRIALISER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- L'appel à projets (AAP) « **Dématérialiser ou améliorer l'expérience d'une démarche administrative en ligne** » est ouvert aux collectivités et groupements de collectivités
- Cet AAP soutient des **projets divers** : la dématérialisation d'une démarche, l'amélioration d'outils permettant leur traitement pour augmenter la satisfaction des usagers, la mise en place d'un parcours d'inscription à l'école de manière mutualisée entre territoires, etc.

 **Date: 28 mai 2021**, clôture de la 1^{ère} session de l'AAP

Lien : <https://france-reliance.transformation.gouv.fr/b78b-ameliorer-lexperience-usager-dans-une-demarch/>

► SOUTENIR L'USAGE DES DONNÉES

- L'appel à projets (AAP) « **Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire (IA, décisionnel, échange de données, open data, archivage)** » est ouvert aux collectivités et groupements de collectivités
- Cet AAP a pour objectif d'optimiser le pilotage de l'action publique en développant une « culture de la donnée ». Les projets soutenus devront favoriser l'ouverture via API des SI territoriaux de traitement des démarches (Dossier numérique citoyen, archivage électronique, etc.) et la constitution de référentiels de données (open data, tableaux de bords)

 **Date: 28 mai 2021**, clôture de la 1^{ère} session de l'AAP

Lien : <https://france-reliance.transformation.gouv.fr/dbbc-developper-lutilisation-de-la-donnee-dans-vot/>

► DÉVELOPPER LA COOPÉRATION NUMÉRIQUE

- Cet AAP vise à permettre des politiques publiques de fonder une part importante de leur succès sur des alliances entre les administrations locales et les acteurs de son écosystème (citoyens, entreprises, associations...), dans lesquelles ces derniers participent à l'action publique, et la coproduisent avec l'administration.
- Le numérique, dans ces projets, sera une façon de renforcer ces alliances. Par exemple : plateformes de partages de connaissances pour les citoyens (wiki), sites participatifs (budgets participatifs), applications de signalement (mobilité urbaine), plateforme de bénévolat, etc.

 **Date: 28 mai 2021**, clôture de la 1^{ère} session de l'AAP

Lien : <https://france-reliance.transformation.gouv.fr/7fa8-developper-la-collaboration-avec-vos-ecosyste/>

Le fonds « Transformation numérique des territoires »

Les guichets territoriaux

Préfecture des Hauts-de-Seine :

► ACCOMPAGNEMENT PAR UN EXPERT POUR DÉFINIR DES PROJETS ET ACCOMPAGNER LEUR MISE EN ŒUVRE

L'enveloppe peut financer :

- Des études ayant pour objet de définir des stratégies de transformation numérique pour la collectivité
- Un accompagnement de projets par des prestataires spécialistes du numérique (expertise technique, conduite du changement, etc.)
- Un accompagnement à l'intégration et au déploiement au sein de la collectivité de solutions numériques existantes, par des experts du numérique

► FORMATION AU NUMÉRIQUE POUR LES AGENTS

L'enveloppe peut financer :

- Tout projet permettant d'évaluer, certifier et développer les compétences numériques des agents des collectivités territoriales ;
- Toute action de formation menée à destination des agents des collectivités, le soutien à des interventions professionnelles et à l'ingénierie pédagogique.

► FINANCEMENT D'UN PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN LIEN AVEC LES USAGERS

L'enveloppe peut financer toute démarche numérique qui repense la relation entre les usagers et les collectivités locales, dans des lieux physiques, au téléphone, ou sur internet, ou qui propose de nouveaux services applicatifs. . Par exemple

- Modernisation des plateformes de téléphonie et des serveurs vocaux
- Modernisation de l'application mobile, mise en place d'un site participatif, amélioration des parcours d'assistance aux usagers, etc.

Préfecture de région :

► FINANCEMENT D'UN PROJET S'APPUYANT SUR LES LABORATOIRES D'INNOVATION TERRITORIALE

- L'enveloppe permet au Préfet de région de financer la part à assumer par les collectivités territoriales pour des projets s'appuyant sur un laboratoire d'innovation territoriale
- Les projets qui entrent dans le champ d'une démarche contractuelle avec l'Etat sont à privilégier

Informations et candidatures : <https://france-relance.transformation.gouv.fr/dcd6-accompagner-les-projets-de-transformation-nu/>

Les autres dispositifs

Cybersécurité, FranceConnect, API et Incubateur



► LE PARCOURS DE CYBERSÉCURITÉ DE L'ANSSI

- Cette offre de l'ANSSI vise à élever le niveau de sécurité de systèmes d'information de ses bénéficiaires via la mise en œuvre de parcours de sécurité adaptés aux enjeux et aux besoins des organisations
- Ces parcours sont adaptés aux enjeux et besoins de sécurité de chaque organisation et possèdent plusieurs niveaux : Fondation, Intermédiaire, Avancé et Renforcé.

Lien : <https://www.ssi.gouv.fr/agence/cybersecurite/le-volet-cybersecurite-de-france-reliance/securiser-le-socle-numerique-de-letat-des-collectivites-territoriales-et-des-organismes-au-service-des-citoyens/les-parcours-de-cybersecurite/>

► LES APPELS A PROJETS DE L'ANSSI

- Cette démarche est destinée aux organisations dont le niveau de cybersécurité et le besoin est suffisamment avancé pour sortir du cadre des Parcours cybersécurité.
- La seconde campagne débutera en juin 2021. Deux campagnes auront lieu en 2022.

Lien : <https://www.ssi.gouv.fr/agence/cybersecurite/le-volet-cybersecurite-de-france-reliance/securiser-le-socle-numerique-de-letat-des-collectivites-territoriales-et-des-organismes-au-service-des-citoyens/les-appels-a-projet/>

api.gouv.fr



► INTÉGRATION DE FRANCE CONNECT OU UTILISATION DES API NATIONALES

Cette offre est destinée aux collectivités souhaitant intégrer le bouton FranceConnect ou des API nationales (voir catalogue sur <https://api.gouv.fr/>) dans les services numériques proposés à leurs usagers.

- **Intégrer FranceConnect** dans davantage de démarches administratives, à la fois pour la connexion et l'inscription aux démarches, afin d'en simplifier l'accès pour les usagers,
- **S'appuyer sur les API nationales** disponibles dans le catalogue api.gouv.fr pour simplifier les démarches en ligne locales, notamment en évitant aux usagers de saisir des données déjà connues des administrations et disponibles via ces API.

Ce guichet finance un ticket forfaitaire de 5 000 € TTC par projet.

📅 Date: 30 septembre 2022.

Lien : <https://france-reliance.transformation.gouv.fr/e13a-deployer-franceconnect-et-utiliser-les-api-na/>



► PARTICIPATION À « L'INCUBATEUR DES TERRITOIRES » DE L'ANCT

Après avoir pu recueillir les besoins des collectivités de janvier à mars 2021, l'Incubateur des territoires a lancé **la phase de concertation** : les collectivités territoriales et leurs groupements sont invités à manifester leur soutien aux projets qu'ils jugent prioritaires.

📅 Dates : Sur le site de l'Incubateur des territoires, les collectivités peuvent étudier les propositions déposées et voter pour les projets qui les intéressent, **jusqu'au 1^{er} mai 2021**.

Au mois de mai, des groupes de travail seront lancés en associant les collectivités intéressées par le déploiement des projets sélectionnés.

Lien : mon.incubateur.anct.gouv.fr